

Ministère

Du Commerce
des P. de l'Industrie

Durée: Quinze ans.
N^o 173487

Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

Le Ministre du Commerce, des P. de l'Industrie,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 12 Janvier 1886, à l'heure de
10 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département
de la Seine et constatant le dépôt fait par le Sieur

Krebs

d'une demande de brevet d'invention de quinze années, pour
un collecteur à deux balais pour machines
électriques multipolaires

Arrête ce qui suit:

Article premier.

Il est délivré au Sieur Krebs (Arthur), représenté
par le Sieur Chirion, à Paris, boulevard Beaumarchais,
104, 105.

sans examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de
la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité
ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de quinze
années, qui ont commencé à courir le 12 Janvier 1886
pour un collecteur à deux balais pour machines
électriques multipolaires

Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré
au Sieur Krebs
pour l'ui servir de titre.

A cet arrêté demeurent joints un des doubles de la description
et un des doubles du sering déposés à l'appui de la
demande.

Paris, le vingt six jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-six

Pour le Ministre et par délégation:

Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,

LOI DU 5 JUILLET 1844.

EXTRAIT.

Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits:

1^o Le breveté qui n'aura pas acquitté ses annuités
avant le commencement de chacune des années de la durée
de ses brevets (1);

2^o Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa
découverte ou invention en France dans le délai de deux
ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui
aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives,
à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie
des causes de son inaction;

3^o Le breveté qui aura introduit en France des objets
fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont
garantis par son brevet.

Art. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus,
affiches, marques ou estampilles, prendra la qualité de
breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux
lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui,
étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou ses
brevets sans y ajouter ces mots: sans garantie du
Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 4,000 fr.
En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

*Admis
à l'insc.*

Le B

M. C. — Série G, n^o 44.

(1) La durée du brevet court du jour du dépôt de la demande à la
Préfecture, aux termes de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1844.
La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des
délais pour le paiement des annuités ou pour la mise en exploitation
des inventions ou découvertes.
Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des
tribunaux civils.
Le Ministre ne peut donc accueillir aucune demande tendant, soit à
obtenir des délais pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation
des inventions ou découvertes, soit à être relevé d'une déchéance
encourue.

12
2 B

12 Janvier 86 173.487

PRIMATA 2



OFFICE INDUSTRIEL DES BREVETS D'INVENTION

En France et à l'Étranger



Mémoire descriptif

A L'APPUI D'UNE DEMANDE DE

Brevet d'Invention de 15 ans

M^e Collecteur à deux balais pour machines électriques multipolaires.

Par
Monsieur Krebs, Arthur.

L'objet de la présente demande de brevet d'invention est de me garantir la propriété exclusive d'un système de collecteur à deux balais pour machines électriques multipolaires.

On sait que dans les machines électriques multipolaires actuelles, on était obligé de faire usage d'un nombre de balais d'autant plus considérable, que le nombre des pôles de la machine était plus grand. Il résulte de cette disposition une complication dans la construction qui en augmente le prix de revient et des causes fréquentes d'irrégularité et de désordre, nuisibles à un bon fonctionnement.

C'est pour remédier à ces inconvénients, que j'ai combiné mon système de collecteur à deux balais, applicable à toutes machines magnéto ou dynamo-électriques, dans des

1884
173.487

LC

BUREAUX
95, BOULEVARD BEAUMARCHAIS, 95
A. PARIS

conditions telles, que le courant produit ou envoyé dans la machine soit recueilli par une seule paire de balais, quel que soit le nombre pair de pôles distincts qui composent la machine.

J'ai représenté sur le dessin ^{représenté} ~~attaché à ce mémoire~~ trois figures schématiques de mon collecteur.

La fig. 1 est une coupe verticale perpendiculaire aux barres du collecteur.

La fig. 2 représente une coupe verticale parallèle aux dites barres.

La fig. 3 est une vue du collecteur développée sur un plan horizontal.

Le collecteur se compose de deux séries de ^{conducteurs} ~~conducteurs~~ placés dans deux plans perpendiculaires.

La première série est formée de couronnes en cuivre rouge N, isolées les unes des autres et empilées suivant le même axe.

La deuxième série comprend les barres A d'un collecteur ordinaire, disposées perpendiculairement au plan des couronnes qu'elles enveloppent ainsi cylindriquement.

a étant le nombre des barres du collecteur,

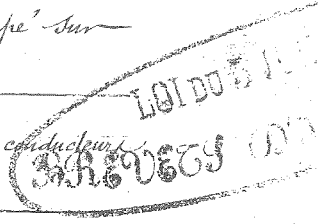
p le nombre des pôles de la partie fixe de la machine,

le nombre n des couronnes sera

$$\frac{2a}{p} = n$$

Ces couronnes n sont munies de saillies ou dents réparties également sur la circonférence et dont le

2037



nombre m est : _____

_____ $\frac{p}{2} = m$ _____

_____ Ces couronnes sont, comme il a déjà été dit plus haut, empilées avec isolement les unes sur les autres et placées de façon que les dents d'une couronne aient sur celles de la précédente une avance égale au $\frac{1}{a}$ de la circonférence.

_____ Chaque barre du collecteur est isolée de ses voisines en des couronnes N , à l'exception cependant de celle de ces dernières qui, par une de ses dents, se trouve en contact immédiat avec la barre considérée.

_____ Le contact, en ce point, est assuré au moyen d'une soudure ou d'une brasure.

_____ Le fonctionnement du système est très-simple. Le courant étant amené par un balai à une des barres du collecteur, se trouve distribué par la couronne qui y est soudée, en autant de points qu'il est nécessaire, d'après le nombre des pôles de la machine. Il est recueilli de la même façon par une autre couronne qui se trouve en communication avec le second balai, au moyen d'une des barres qui lui sont soudées.

_____ Le second balai est placé à un nombre impair de pôles du premier, généralement on le placera à $\frac{p}{2}$ ou $\frac{p}{2} + 1$, du premier suivant que $\frac{p}{2}$ sera impair ou pair.

_____ En résumé, je résumé le système de collecteur à deux balais pour machines électriques.

814
170092

2137

5

multipolaires en l'application de son principe à toute espèce
de machines à collecteur, me réservant d'en faire varier
les dispositions de détail suivant les cas.

Paris le 11 Janvier 1886

P.P.^{on} de M. A. Krebs.

Ch. Emile

Qu'il peut être annexé au *livre de quinze ans*
pris le 124 janvier 1886
par le *livre de quinze ans*

Paris, le 11 Janvier 1886

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie

Pour le Ministre et par délégation:

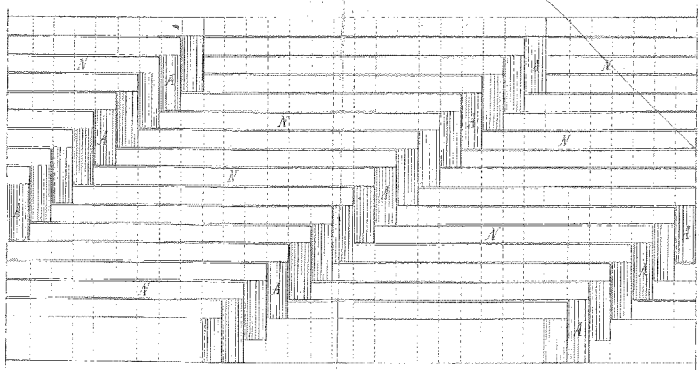
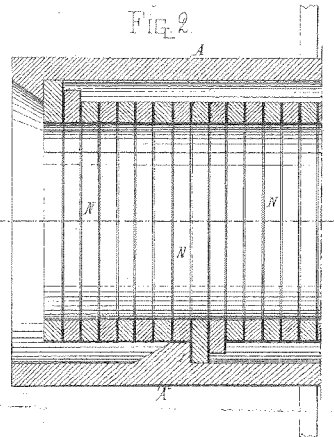
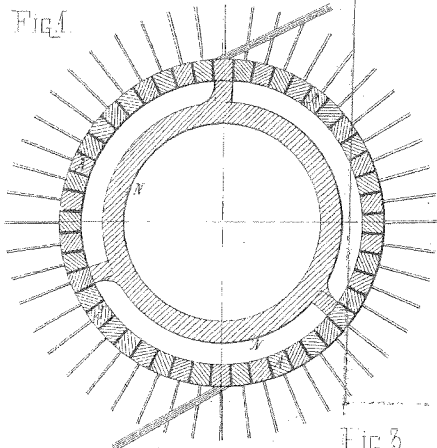
Le Chef du Bureau
de la Propriété industrielle

Un rôle est remis en
trois lignes autographes

[Signature]

[Signature]

A. KREBS.



Echelle Variable

FIG. 1 et 2 de 1/20 d'échelle de 0,01 à 0,02

19 15
172487
Je soussigné, le 11 Janvier 1886
Paris le 11 Janvier 1886
pour le Bureau
de la Propriété Industrielle
Ch. Goussier
Bureau de la Propriété Industrielle
Paris le 11 Janvier 1886
pour le Bureau
de la Propriété Industrielle
Ch. Goussier

